L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 73, RUE DES CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 31 JANVIER.

Compagnie d'Assurance Nationale

Contre les Risques Maritimes et les Risques d'incendie.

BUREAU: AU COIN DES RUES CAMP ET COMMUNE.—(Ballone Story)

WM. WHANN.....Président.
LOUIS SCHNEIDER.....Vice-Président.
E. N. OANUCHEAU.....Secrétaire

—Directeurs—

S. C. EMLEY, LOUIS SCHNEIDER,
A. B. MANSFIELD, WM. WHANN,
D. C. McCAN, J. M. LAFEVRE,
W. W. HOWE, L. E. PILSBURY,
GEO. W. COCHRAN, GEO. W. FORCH,
J. F. H. GRACE.

La Compagnie continue d'assurer contre les dangers de la mer, de la rivière et de l'incendie, aux taux du tarif du Bureau des Assureurs de cette ville. 12 oct—1a

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pelican,

Rue du Canap, No 28, Nouvelle-Orléans.

LES risques d'incendie, de rivières et de mer y sont pris aux taux du tarif.

CHAS. ROMAN, Président.
M. A. TARLETON, Secrétaire.

A une réunion de la direction qui a eu lieu le 17 de ce mois, CHARLES ROMAN a été élu président, et M. TARLETON, secrétaire.

—Directeurs—

Chas. Roman, Wm. A. Shropshire,
R. L. Millandon, J. F. Payne,
Thomas H. Hunt, E. Moody,
Thos. C. Payne, E. Gignoux,
Dominique Fabi, Jos. Todd,
Arthur Forstall

—INSPECTEUR MARITIME—
C. L. Robertson jr. 4déc—3an

Compagnie d'Assurance

FACTEURS ET DES COMMERCANTS.

39.....Rue Carondelet.....39

Nouvelle-Orléans.

Tous les dividendes de cette Compagnie sont payables au comptant.

Montant des primes reçues la première année de la mutuelle des affaires, expirée le 30 avril 1867—$ 6,518 42.

—ACTIF—

Le 30 avril 1867.....$ 548,818 91

Cette compagnie continue d'émettre des polices contre pertes et dommages par incendie, et contre les risques et dangers des fleuves et des mers, aux taux courants de primes.

MICHEL MUSSON, Président,
HARMON DOANE, Vice-Président,
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James Hewitt, J. J. Warren,
W. A. Johnson, Wm. Ball,
J. W. Burbidge, Robert Pitkin,
Jno. I. Noble, Alfred H. Isaacson,
Moses Greenwood, Richd. Milliken,
Alfred S. Huntington, Saml F. Moore,
Marshall J. Smith, Wm. H. Hennig,
C. Caulfield, Thos. M. Scott,
John Chaffe, Joseph Bloch,
L. H. Terry, J. B. Jennings,
Jno. D. Blair, R. T. Buckner,
H. H. Ware.

Sam'l Friedlander 31déc

COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle des Citoyens

DIXIEME EXAMEN ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des primes pour l'année expirée le 30 novembre 1866.....$ 266,815 36

Primes d'incendie.....$ 221,626 94
Primes de mer.....26,211 44
Primes de rivières.....19,073 78 — $ 266,815 36

Moins les risques non expirés. $ 47,966 00
Primes remboursées..... 2,242 06 — 50,208 06

Montant net des primes..... $ 255,607 32

Espèces reçues:
Payées par l'incendie.....$ 168,194 86
Payées par les mers..... 104 111 23
Payées sur les rivières..... 12,047 20 — $ 284,353 43
Réescompte..... 16,422 11
Remboursements de primes payées l'année dernière..... 30,019 74 — 30,019 74

Primes, frais, les taxes de revenu intérieur, les profits et pertes, l'intérêt sur le scrip, intérêt en sus, etc..... 31,301 21— 330,116 84

Soldées ce jour..... $ 25,510 48

Montant net des primes le 30 nov. 1866..... $255,427 29
Moins le montant sur lequel il a été remboursé vingt et vingt-cinq pour cent..... 176,000 30

Montant participant au bonifice..... $ 148,761 06
L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets..... $ 26,180 87
Primes en voie de perception..... 119,267 06
Place en banque de banques..... 71,201 56
Prêts sur garanties..... 26,427 70
Prêts sur hypothèques..... 3,267 43
Place en bons de chemins de fer..... 3,250 00
Place en scrip de compagnies d'assurances. 60,062 00
En caisse..... 30,302 32

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

O. GAILLARD, Président.
H. CASTAREDE, secrétaire.

—ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans
Assermenté et consorti par devant moi, ce 17 décembre 1866.

PAUL W. COLLENS,
Notaire Public.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividend sur le scrip existant pour cent sur le montant net des part participant à ce dividende, pour l'année expirée le 30 novembre 1866, dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de février prochain. Ils ont de plus résolu de payer six pour cent sur les certificats de scrip non soldés payés, à partir du deuxième lundi de février 1866.

DIRECTEURS:

J. Lorbet, A. Millenberger,
A. Varisle De Oray, J. Lemore,
Jhon Groshon, Jno. Grandi,
Jas. A. White, T. Avendano,
O. Gaillard, C. H. D'Man,
J. A. Stone, P. Mathews,
A. Bidaich.

Bureau, Rue Carondelet, No 2.

1m—lan

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

TREIZIEME EXAMEN ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes pendant l'année expirée le 31 mai 1867, y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur les risques d'incendie..... $ 355,910 43
Sur les risques de rivières..... 27,900 00
Sur les risques de mer..... 227,231 32

Total des primes..... $ 1,633,479 86

Ce moins.—Primes sur risques non-expirés le 31 mai 1866..... $ 425,736 79
Primes remboursées..... 23,955 29 — 389,137 29

Montant net des primes le 31 mai 1867 $ 1,185,342 57

Pertes payées pendant l'année—
Par l'incendie..... $ 811,223 39
Sur les risques de rivières..... 199,719 43
Sur les risques de mer..... 172,757 75 — 1,183,700 57

Taxes..... $ 29,370 46
Ré-assurances—Dépenses)
Frais, ports, mobs, etc.)..... 53,650 67 — 83,021 13

Soldées ce jour..... $ 298,820 80

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières..... $ 149,617 87
Billets garantis par hypothèques..... 161,980 81
Billets garantis par nantissement..... 21,500 00
En caisse..... 71,750 32
Billets de banques et de chemins de fer 12,735
Primes en voie de perception..... 94,629 88
Bons de Ville..... 30,000 00
Effets à recevoir..... 113,891 73
Scrips des Compagnies d'assurances.... 26,715
Scrip de la Cité Valorisé..... 12,000
Actions de la Presse "Levee Steam"... 5,000
Actions de Screw Dry Dock..... 2,000
Actions de "Merchants Ex. Bangs"... 1,000
Actions de "Lightering Wrecking Co" 1,000
Sous de l'Etat..... 1,000

Total..... $ 1,606,616 48

En sus:
Intérêt en réclamés et tardés à payer en juillet prochain..... $ 66,304 12
Pour contre-ré-assurance à la police scrip de 1859, payable en juillet prochain..... 89,548 80
Intérêt sur ces sommes jusqu'à l'échéance le 31 mai 1867..... 29,162 $ 279,884 92

Actif net..... $ 1,027,421 81

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Secrétaire.
JOHN PERKINS, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 6 juin 1867.

PAUL W. COLLENS,
Notaire Public.

A une Assemblée des Directeurs tenue le 6 juin 1867, il a été résolu de déclarer un dividend au scrip, de vingt Cent sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats seront émis à partir du premier mardi prochain. La date aussi résolu de payer, le premier Lundi de Juillet prochain TRENTE POUR CENT SOLDE DU SCRIP ET TOTAL DU SCRIP ET Six pour Cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

DIRECTEURS.

John Pemberton, M. Fuig, David McCord,
Chs. Sagory, David McCord,
Pierre Fonis, P. Maspero,
G. G. Reil, T. De Gendre,
J. J. Fernandez, J. Morgan Hall,
E. Dimmemer 5ofm—3

Charte et Acte d'Incorporation,

DE LA

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU PELICAN.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nle-Orleans.

QUIL soit connu que ce vingt-neuvième jour de mois de novembre, en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante sept, pardevant moi, Edward Sarrebet notaire public, duement commissionné et assermenté pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane,

Sont présentes et ont comparu personnellement les parties dont les noms et signatures sont apposés au présent acte, qui ont déclaré qu'en vertu des lois de l'Etat de la Louisiane, relatives à l'organisation des corporations et compagnies d'assurances, ils ont associés entre eux et par le présent acte associent ensemble et s'engagent, chacun pour soi et non l'un pour l'autre, à établir une institution, stipulations et règles ci-après définies, savoir:

ARTICLE PREMIER.

La dite Compagnie sera et est identifiée dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et sera connue et désignée sous le nom et titre de: Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pelican de la Nouvelle-Orléans, et commencera ses opérations vers le sixième jour de décembre prochain, et continuera pendant le terme de vingt cinq ans, à compter de la dite époque, à moins qu'elle ne soit dissoute avant le dit terme, ainsi qu'il sera ci-après pourvu.

Il sera fait usage, par les officiers de la dite Compagnie, d'un sceau portant pour exergue le nom de l'Etablissement, ainsi que la description le nom de la Compagnie.

Le Président et le Secrétaire de la Compagnie sont désignés comme les employés entre les mains desquels seront remis les actes, lettres, justifications et autres communications légales dans les affaires ou la Compagnie pourra être intéressée.

ARTICLE DEUXIEME.

Les objets et fins de la Compagnie sont par les présentes déclarées être ainsi qu'il suit:

Assurer les cargaisons, navires et autres édifices non immobilier les marchandises et autres propriétés mobilières contre les risques et dommages d'incendie.

Assurer les navires, bateaux à vapeur, bâteaux, marchandises, espèces métalliques, lingots, commissions, profits et gages, fret et autres biens de toute nature, leurs risques, intérêts d'emprunts à la grosse et sur primes, contre les risques de mer, de navigation et autres appartenant ou se rattachant aux risques de transport intérieur ou par mer.

La Compagnie pourra en faire assurer elle-même contre tout risque sur lequel elle aura effectué une assurance.

ARTICLE TROISIEME.

Les noms et intérêts des parties au présent acte sont déclarés être ainsi qu'il suit:

Lafitte, Dufilho & Co., Toussaint, Tivoli, Bienvenu, Bruneau, Bienvenu & Co., Trosgrin, Bailly Blanchard jr., Bailly Blanchard, Cavaroc, trois mille piastres,
C. Cavaroc, trois mille piastres,
Bienvenu, Bruneau, Bienvenu, mille piastres,
Ben. Toledano, trois mille piastres,
Peter Sabbi, Ed. Kittel, trois mille piastres,
Thomas C. Payne, deux mille piastres,
Aaron Dryfus, deux mille piastres,
P. Gig, deux mille piastres,
Manuel Payo, deux mille piastres,
Paul Bruneau, deux mille piastres,
John Pemberton, deux mille piastres,
Fayo, Marks & Co, deux mille piastres,
Wm. Brandon, deux mille piastres,
W. J. Taylor, deux mille piastres,
Leon Labatut, deux mille piastres,
Durel & O'Connell, quinze cents piastres,
S. N. Lemoine, quinze cents piastres,
Olympe Bolsse, quinze cents piastres,
C. C. Pampson, quinze cents piastres,
A. Casting, quinze cents piastres,
Lelay & Lauber, quinze cents piastres,
J. A. Bourcier, quinze cents piastres,
Kearney, Bliz & Co, quinze cents piastres,
J. F. Payne, mille piastres,
Dodge, Greenberg & Co, mille piastres,
J. Tayes, mille piastres,
R. H. Soule, mille piastres,
J. M. Lapeyre, mille piastres,
A. Kenner, mille piastres,
J. G. Lingham & Co., mille piastres,
Thos. Hunt, mille piastres,
Thos. Bell Wasley, mille piastres,
J. C. Forbes & Co. mille piastres,
C. C. Calvet, mille piastres,
Samuel M. Todd, mille piastres,
Thomas H. Hunt, mille piastres,
E. Ganuchean, mille piastres,
Marks, Fayo & Co., mille piastres,
Perkins, Newman & Co, mille piastres,
Schmidt & Co, mille piastres,
Jacob Meide, mille piastres,
E. F. Guinan & Co. mille piastres,
E. Maspero, mille piastres,
Thos. B. Bodley, mille piastres,
F. J. Payne, mille piastres,
Edward Thompson, mille piastres,
James H. Coats, mille piastres,
A. Chapelin, mille piastres,
P. L. Christian, mille piastres,
E. Kidder, cinq cents piastres,
Charles E. Fortier, cinq cents piastres,
W. Odendahl, cinq cents piastres,
A. Miltenberger & Co, cinq cents piastres,
O. Gaillard, cinq cents piastres,
Jacob Ott, cinq cents piastres,
E. F. Mioton, cinq cents piastres,
Charles Jahan, cinq cents piastres,
John R. Conway, cinq cents piastres,
Oliver Kelly, cinq cents piastres,
Edward Cochran, cinq cents piastres,
E. Melodia, cinq cents piastres,
F. P. Dupuy, cinq cents piastres,
J. Janfrod, cinq cents piastres,
C. Dubreuil, cinq cents piastres,
A. Dupit & Co., cinq cents piastres,
J. P. Garnaut, cinq cents piastres,
Thomas & Spear, cinq cents piastres,
J. J. Fourchy, cinq cents piastres,
T. Moreau, cinq cents piastres,
Brutaun & Co, cinq cents piastres,
J. J. Spor, cinq cents piastres,
J. Segassia, cinq cents piastres,
Blanc and L. Galtier, cinq cents piastres,
A. Jacquet & Bechet, cinq cents piastres,
P. Dumontel, cinq cents piastres,
E. G. Auditeur, cinq cents piastres,
W. Magnaud & Labadie, cinq cents piastres,
Geo. B. Beard, cinq cents piastres,
Thomas Seibert, cinq cents piastres,
A. F. E. Higgins, cinq cents piastres,
J. B. Vanhorn & Co, cinq cents piastres,
Cas ar Dubreuil, cinq cents piastres,
Hoffman, Marks & Co, cinq cents piastres,
Charles Lanne, cinq cents piastres,
Jean Ge dchaux, cinq cents piastres.
C. Bessonneau, cinq cents piastres,
Sophie Soubie, cinq cents piastres,
F. A. Gonzales, cinq cents piastres,
Henry P. Bartlett, pour cent actions,
James Wood, cinq cents piastres,
Jos. A. Brown, cinq cents piastres,
Jas. Andrews & Co., cinq cents piastres.
Emile Dupré, cinq cents piastres,
Julien Michel, cinq cents piastres,
Joseph H. Wilson, cinq cents piastres.

ARTICLE QUATRIEME.

A l'effet de remplir le but de cette Corporation, les parties susdites et celles qui pourront plus tard souscrire, donneront leurs billets (approuvés par le Président pour le montant de leurs souscriptions respectives) payables douze mois après le quinzième jour de décembre prochain, et pourront également souscrire des billets de temps en temps, jusqu'à ce que le montant pour primes pay-es s'élèvera à la somme de cinq cent mille dollars, ou jusqu'à ce que le dit billet ainsi été payés en plein.

Tous les billets des souscripteurs, dans aucun cas, responsab ra des pertes de la compagnie pour somme excédant le montant de leurs souscriptions et ne pourront devoir sur les dits billets.

Les billets ainsi souscrits, il sera loisible aux souscripteurs de les retirer de la compagnie pour somme égale à celle qu'ils auront payé, mais ne pourront devoir sur les dits billets.

Les billets ainsi souscrits, il sera loisible aux souscripteurs de les retirer de la compagnie pour somme égale à celle qu'ils auront payé, mais ne pourront devoir sur les dits billets.

Les noms et intérêts des parties au présent acte sont déclarés être ainsi qu'il suit:

Lafitte, Dufilho & Co., E. Trosgrin,
—T. Bailly Blanchard jr.—C. Cavaroc—et autres.

M. T. Ducros—A. A. Lenoe.

Pour copie conforme à l'original dans les archives de mon bureau.—Nlle-Orléans, 20 décembre 1867.

EDW. SARREBET,
Notaire Public.

24déc—7,14,22

J. ERNEST MATHIEU vs ARCHIBALD BORRON

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 20,095.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par le Honorable Second Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, No 20,095, du rôle de cette Cour, j'ai saisi, mis à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, le 30 décembre 1867, à midi, la Terrain suivant, savoir:

Un terrain situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'Isle Champs Elysées, Moralez, Français et Bons Enfants, borné comme suit: Commençant à 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, et à 127 pieds de profondeur, et bornant d'un côté à Terrain No 1 et de l'autre côté à Terrain No 3, mesurant 50 pieds de large sur la ligne du fond.

Un terrain No 2 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 1 et de l'autre côté Terrain No 3.

Un terrain No 3 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 2 et de l'autre côté Terrain No 4.

Un terrain No 4 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 3 et de l'autre côté Terrain No 5.

Un terrain No 5 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 4 et de l'autre côté Terrain No 6.

Un terrain No 6 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 5 et de l'autre côté Terrain No 7.

Un terrain No 7 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 6 et de l'autre côté Terrain No 8.

Un terrain No 8 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 7 et de l'autre côté Terrain No 9.

Un terrain No 9 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 8 et de l'autre côté Terrain No 10.

Un terrain No 10 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 9 et de l'autre côté Terrain No 11.

Un terrain No 11 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 10 et de l'autre côté Terrain No 12.

Un terrain No 12 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 11 et de l'autre côté Terrain No 13.

Un terrain No 13 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 12 et de l'autre côté Terrain No 14.

Un terrain No 14 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 13 et de l'autre côté Terrain No 15.

Un terrain No 15 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 14 et de l'autre côté Terrain No 16.

Un terrain No 16 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 15 et de l'autre côté Terrain No 17.

Un terrain No 17 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 16 et de l'autre côté Terrain No 18.

Un terrain No 18 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 17 et de l'autre côté Terrain No 19.

Un terrain No 19 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 18 et de l'autre côté Terrain No 20.

Un terrain No 20 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 19 et de l'autre côté Terrain No 21.

Un terrain No 21 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 20 et de l'autre côté Terrain No 22.

Un terrain No 22 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 21 et de l'autre côté Terrain No 23.

Un terrain No 23 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 22 et de l'autre côté Terrain No 24.

Un terrain No 24 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 23 et de l'autre côté Terrain No 25.

Un terrain No 25 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 24 et de l'autre côté Terrain No 26.

Un terrain No 26 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 25 et de l'autre côté Terrain No 27.

Un terrain No 27 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 26 et de l'autre côté Terrain No 28.

Un terrain No 28 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 27 et de l'autre côté Terrain No 29.

Un terrain No 29 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 28 et de l'autre côté Terrain No 30.

Un terrain No 30 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 29 et de l'autre côté Terrain No 31.

Un terrain No 31 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 30 et de l'autre côté Terrain No 32.

Un terrain No 32 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 31 et de l'autre côté Terrain No 33.

Un terrain No 33 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 32 et de l'autre côté Terrain No 34.

Un terrain No 34 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 33 et de l'autre côté Terrain No 35.

Un terrain No 35 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 34 et de l'autre côté Terrain No 36.

Un terrain No 36 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 35 et de l'autre côté Terrain No 37.

Un terrain No 37 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 36 et de l'autre côté Terrain No 38.

Un terrain No 38 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 37 et de l'autre côté Terrain No 39.

Un terrain No 39 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 38 et de l'autre côté Terrain No 40.

Un terrain No 40 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 39 et de l'autre côté Terrain No 41.

Un terrain No 41 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 40 et de l'autre côté Terrain No 42.

Un terrain No 42 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 41 et de l'autre côté Terrain No 43.

Un terrain No 43 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 42 et de l'autre côté Terrain No 44.

Un terrain No 44 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 43 et de l'autre côté Terrain No 45.

Un terrain No 45 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 44 et de l'autre côté Terrain No 46.

Un terrain No 46 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 45 et de l'autre côté Terrain No 47.

Un terrain No 47 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 46 et de l'autre côté Terrain No 48.

Un terrain No 48 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 47 et de l'autre côté Terrain No 49.

Un terrain No 49 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 48 et de l'autre côté Terrain No 50.

Un terrain No 50 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 49 et de l'autre côté Terrain No 51.

Un terrain No 51 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 50 et de l'autre côté Terrain No 52.

Un terrain No 52 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 51 et de l'autre côté Terrain No 53.

Un terrain No 53 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 52 et de l'autre côté Terrain No 54.

Un terrain No 54 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 53 et de l'autre côté Terrain No 55.

Un terrain No 55 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 54 et de l'autre côté Terrain No 56.

Un terrain No 56 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 55 et de l'autre côté Terrain No 57.

Un terrain No 57 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 56 et de l'autre côté Terrain No 58.

Un terrain No 58 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 57 et de l'autre côté Terrain No 59.

Un terrain No 59 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 58 et de l'autre côté Terrain No 60.

Un terrain No 60 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 59 et de l'autre côté Terrain No 61.

Un terrain No 61 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 60 et de l'autre côté Terrain No 62.

Un terrain No 62 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 61 et de l'autre côté Terrain No 63.

Un terrain No 63 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 62 et de l'autre côté Terrain No 64.

Un terrain No 64 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 63 et de l'autre côté Terrain No 65.

Un terrain No 65 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 64 et de l'autre côté Terrain No 66.

Un terrain No 66 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 65 et de l'autre côté Terrain No 67.

Un terrain No 67 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 66 et de l'autre côté Terrain No 68.

Un terrain No 68 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 67 et de l'autre côté Terrain No 69.

Un terrain No 69 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 68 et de l'autre côté Terrain No 70.

Un terrain No 70 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 69 et de l'autre côté Terrain No 71.

Un terrain No 71 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 70 et de l'autre côté Terrain No 72.

Un terrain No 72 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 71 et de l'autre côté Terrain No 73.

Un terrain No 73 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 72 et de l'autre côté Terrain No 74.

Un terrain No 74 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 73 et de l'autre côté Terrain No 75.

Un terrain No 75 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 74 et de l'autre côté Terrain No 76.

Un terrain No 76 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 75 et de l'autre côté Terrain No 77.

Un terrain No 77 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 76 et de l'autre côté Terrain No 78.

Un terrain No 78 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 77 et de l'autre côté Terrain No 79.

Un terrain No 79 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 78 et de l'autre côté Terrain No 80.

Un terrain No 80 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 79 et de l'autre côté Terrain No 81.

Un terrain No 81 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 80 et de l'autre côté Terrain No 82.

Un terrain No 82 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 81 et de l'autre côté Terrain No 83.

Un terrain No 83 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 82 et de l'autre côté Terrain No 84.

Un terrain No 84 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 83 et de l'autre côté Terrain No 85.

Un terrain No 85 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 84 et de l'autre côté Terrain No 86.

Un terrain No 86 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 85 et de l'autre côté Terrain No 87.

Un terrain No 87 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 86 et de l'autre côté Terrain No 88.

Un terrain No 88 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 87 et de l'autre côté Terrain No 89.

Un terrain No 89 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 88 et de l'autre côté Terrain No 90.

Un terrain No 90 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 89 et de l'autre côté Terrain No 91.

Un terrain No 91 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 90 et de l'autre côté Terrain No 92.

Un terrain No 92 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 91 et de l'autre côté Terrain No 93.

Un terrain No 93 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 92 et de l'autre côté Terrain No 94.

Un terrain No 94 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 93 et de l'autre côté Terrain No 95.

Un terrain No 95 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 94 et de l'autre côté Terrain No 96.

Un terrain No 96 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 95 et de l'autre côté Terrain No 97.

Un terrain No 97 de 50 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur 127 pieds de profondeur entre les lignes latérales, bornant d'un côté Terrain No 96 et de l'autre